PORTRAIT DE TERRITOIRE

Communauté d'Agglomération GrandAngoulême

Département 16

Carte d'identité de la collectivité

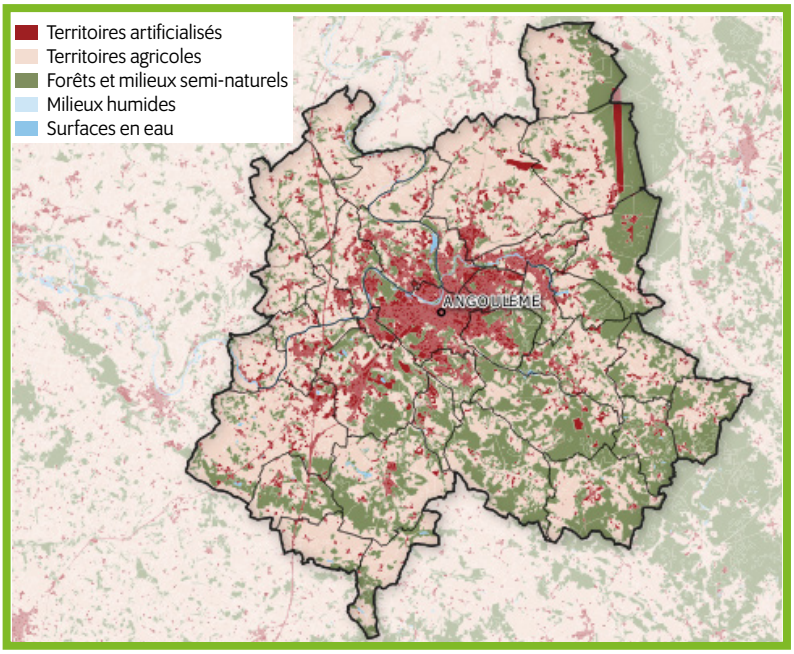

© Communauté d'Agglomération GrandAngoulême

Superficie du territoire : 643,6 km²

Nombre d'habitants : 142 267

38 communes dans l'agglomération

Espaces protégés :

➜ Arrêtés de protection de biotope : Chaumes de Vignac-les-Meulières, Chaumes et Bois de Clérignac, Brandes de Soyaux et Coteaux d'Entreroche.

➜ Espaces naturels sensibles : Brandes de Soyaux, Meulières de Claix, Ruisseau de la Font des Quatre Francs.

➜ Natura 2000 : ZPS Vallée de la Charente en amont d'Angoulême & ZSC Vallée du Né et ses principaux affluents, Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents (Soloire, Boëme, Echelle), Coteaux calcaires entre les Bouchauds et Marsac, Chaumes du Vignac et de Clérignac, Vallées calcaires péri-angoumoisines, Forêt de la Braconne.

Politique « biodiversité » du territoire

La protection et la valorisation de la biodiversité a émergé il y a 20 ans sur le territoire de GrandAngoulême lors de la réalisation d'une étude de patrimoine écologique, et s'est renforcée avec les éléments réglementaires, la montée en puissance de la sensibilisation des élus, la forte volonté de l'agglomération de développer une stratégie d'éducation à l'environnement et au développement durable, et la mobilisation de plus en plus forte des communes. Recouvert à 46,8% d'espaces agricoles et 31,3% d'espaces naturels, le territoire est traversé par le fleuve Charente qui fait l'objet de nombreux affluents et de vallées au riche patrimoine écologique.

L'engagement de GrandAngoulême dans le dispositif TEN est cohérent avec la mise en œuvre parallèle des AMI Territoire Vert et Bleu et Atlas de la Biodiversité Communale. L'objectif est de compléter la connaissance du territoire en faisant ressortir des enjeux biodiversité « prioritaires » permettant de guider les décisions relatives à l'aménagement et la gestion du territoire, notamment pour renforcer les politiques de protection des milieux naturels et envisager la reconquête des espaces dégradés sur le territoire.

La définition d'un plan d'action en faveur de la biodiversité s'inscrit pleinement dans les ambitions du projet d'agglomération vers 2030, dont l'un des trois piliers porte sur le renforcement de la stratégie de transition écologique du territoire.

Le positionnement de la Direction de la Transition Écologique au sein de la « Mission d'Appui Stratégique et Territorial » rattachée auprès du Directeur Général des Services depuis janvier 2022, renforce la volonté qu'il soit support ou ressource des services opérationnels.

Balade découverte faune et flore sauvage à Roullet © GrandAngoulême

Programme pédagogique de GrandAngoulême © Charente Nature

Plan d'actions TEN

La communauté d'agglomération GrandAngoulême a été reconnue pour les actions suivantes :

➜ **Mieux connaître la biodiversité et ses enjeux**

Objectifs : réaliser les inventaires faunistiques et floristiques de 21 communes pour homogénéiser les données naturalistes à l'échelle de l'agglomération afin de prendre en compte le patrimoine naturel dans les politiques publiques.

➜ **Sensibiliser, former et mobiliser autour des enjeux écologiques et de biodiversité**

Objectifs : renforcer la sensibilisation et la formation des publics (grand public, scolaires, agents des collectivités, élus) permettant leur mobilisation en faveur de la biodiversité.

➜ **Organiser la gestion de l'espace en faveur de la biodiversité**

Objectifs : intégrer les préconisations établies dans le cadre de l'ABC Intercommunal au sein des documents d'urbanisme ; renforcer la prise en compte de la biodiversité en amont des projets d'aménagement ; accompagner l'aménagement et la gestion des espaces publics des parcelles dont GrandAngoulême a la propriété.

➜ **Gérer les trames en renforçant les maîtrises d'usage et foncière et en adaptant les pratiques**

Objectifs : renforcer l'accompagnement pour la transition agroécologique, connaître et comprendre le contexte foncier pour garantir une cohérence entre les enjeux écologiques et les dynamiques du territoire (zéro artificialisation nette, usages agricoles, trame verte et bleue, développement d'énergie renouvelable, etc.).

Pêche électrique Fédération de Pêche 16
© GrandAngoulême

Contact TEN

Maïlys DEWILDE
Chargée de mission Biodiversité Direction de la Transition écologique GrandAngoulême
m.dewilde@grandangouleme.fr

Une action réalisée par l'ARB NA, dans le cadre de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité.

Avec le soutien financier de :

Réalisation : ARB NA - novembre 2022